



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

ACCUEILLANT.E LAEP (LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS)

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'accueillant-e LAEP exerce une fonction d'accueil auprès des enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Son intervention se fonde sur l'écoute et l'observation, dans un espace ouvert au dialogue et à la rencontre.

Par sa présence et sa posture professionnelle, il/elle facilite les interactions entre les enfants et leurs parents, ainsi que les échanges entre les familles.

Ainsi il/elle favorise la mixité sociale, l'élargissement de la sphère familiale au collectif et contribue à la lutte contre l'isolement de certaines familles.

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Ses principales missions et activités sont :

- **Accueillir l'enfant et l'adulte** qui l'accompagne et créer un climat de confiance propice aux échanges.
- **Offrir un cadre sécurisant** pour cet accueil, en veillant au respect des règles de confidentialité et neutralité et en adaptant les aménagements pour que l'accueil soit agréable.
- **Orienter, si besoin, les familles vers les services appropriés.**
- **Faciliter les relations parents / enfants** et favoriser le partage d'expériences et le vivre ensemble, en valorisant les ressources de l'enfant, du parent ou de l'adulte qui l'accompagne.
- **Faire connaître ce lieu** auprès des partenaires concernés.

Il parle de son métier

« Ce métier a du sens pour moi car il offre des possibilités d'ouverture / de socialisation aux enfants et à leurs parents parfois isolés. Je m'y sens utile, surtout quand je sens qu'une personne s'est sentie soutenue par notre échange, notre présence. »

Marie

Formation requise et diplômes conseillés

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de suivre une formation spécifique obligatoire, d'« accueillant.e en LAEP », quels que soient la formation et le parcours professionnel ou personnel de l'accueillant.e.

Cette formation, encadrée par un référentiel national défini par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), porte notamment sur la posture, l'écoute et l'éthique professionnelle de l'accueillant.e LAEP.

Parmi les diplômes qui peuvent conduire à ce métier :

- Diplôme d'État Educateur de jeunes enfants (DEEJE).
- Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture (DEAP).
- Diplôme de psychologue.
- Diplômes de l'animation.
- Diplômes du travail social.

Elle parle de son métier

« Ce métier met l'accent sur l'essentiel : la qualité de l'accueil. Il met le relationnel et l'humain au premier plan.

J'aime ce métier, il est riche de rencontres et de moments de vie qui m'émerveillent constamment. Ce métier m'amène à rester humble, réfléchi et ouverte grâce à la diversité des familles accueillies. »

Floriane

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), le métier d'accueillant.e LAEP correspond à l'emploi repère « Accompagnement petite enfance et parentalité ».

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers de la Petite enfance** : animateur.trice Relais Petite Enfance (RPE), éducateur.trice de jeunes enfants.
- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : intervenant.e social.e, intervenant.e spécialisé.e, animateur.trice, référent.e secteur, chargé.e de projet, mission, développement.
- **Métiers de l'Administratif, du financier et de la communication** : chargé.e d'accueil.

Elle parle de son métier

« Mon métier consiste à accueillir les enfants de 0 à 4 ans accompagnés par leur(s) parent(s) ou un adulte référent, dans un lieu dédié. La venue des familles peut être motivée par divers motifs : Jouer avec leur(s) enfant(s) dans un espace aménagé pour le jeune enfant, rencontrer d'autres parents et/ou d'autres enfants, souffler, partager les difficultés ou situations rencontrées... L'écoute, l'empathie et le non-jugement sont indispensables dans la posture d'accueillante, ainsi que du plaisir, une bonne portion de délicatesse et de spontanéité dans la rencontre humaine. »

Dunja

i **L'accueillant.e LAEP** exerce dans des lieux d'accueil enfants-parents, parfois intégrés à une structure qui gère par ailleurs des crèches ou des centres sociaux ou socioculturels. Il/elle exerce au sein d'une équipe pouvant être constituée de salarié.e.s et de bénévoles. Il/elle travaille selon des temps d'ouverture définis, souvent en demi-journées et participe régulièrement à des temps de concertation et de supervision en équipe. Il/elle inscrit son action dans un cadre collectif, au sein d'un territoire, et dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez ici pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

